



séparation suite à une nouvelle infidélité droit de voir ses fill

Par **mamiegroseille**, le **17/01/2011** à **08:40**

bonjour

Mon fils (enfant qui m'a été confié il y a 27 ans à l'age de 1an)vivait maritalement avec une jeune femme de 25ans. Ils ont eu ensemble 2 petites filles qui portent son noBonjourm puisqu'il les a reconnues. Hors pour la 3ème fois elle a pris un amant. Cette fois étant toujours très amoureux il vient de faire une tentative de suicide et a été sauvé de justesse. Il a subit une ablation de l'estomac et de l'oesophage il y a 1 mois. Il est en convalescence chez son frère car pour sa santé psychologique nous avons préféré lui conseiller de ne pas retourner sur les lieux.

Aujourd'hui les enfants sont ballotées entre la grand mère maternelle la nounou et la maman. je précise que les petites ont 5 et 1 ans

Mon fils s'est entendu dire que si il voulait voir ses filles ça ne pouvait être qu'en présence de la maman ou de sa belle mère, donc il doit malgré son état encore un peu faible passer la journée chez ses beaux parents ou il y rencontre bien évidemment son amie ou chez son amie directement. Etant donné la situation nous pensant pour son équilibre que cette solution n'est pas bonne.

Pouvez vous me dire si il peut exiger de voir les filles chez son frère puisqu'actuellement c'est chez lui qu'il vit.

Elle joue sur l'impossibiliter de porter la petite dans les bras, mais étant donné qu'il ne recevrait les enfants qu'en la présence de son frère ou la notre il n'y a aucun problème. je dois dire que les enfants nous étaient confiées régulièrement pour les week end avant ce drame

cordialement

MME DEBRIX